

**Demande no 3. De l'aide-mémoire 2020-2021**

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2020-2021

École secondaire D'Iberville

Année scolaire 2020-2021

CE: **CE/1920-37** *Il est proposé par Mme Houria Hamzaoui d'adopter le Plan de lutte contre la violence tel que présenté, appuyé par Mme Jocelyne Gagnard. La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Il a été décidé de reporter la réécriture à l'année 2021-2022

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



Commission scolaire  
de Rouyn-Noranda



ÉCOLE D'IBERVILLE

## SOMMAIRE :

Analyse de situation	2
Mesures visant la collaboration des parents	2
Prévention et Protocole d'intervention * Actions prises lors de situations d'intimidation ou de violence * Mesures de soutien et d'encadrement	3
Sanctions disciplinaires	3
Modalités de signalement ou de plainte et suivi	4
Mesures visant la confidentialité	4
Informations supplémentaires	4

## ADOPTION PAR

### LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

- ◆ À la rencontre du ...
- ◆ Numéro de résolution : ...

## Préambule

Le personnel de l'école D'Iberville et du Site La Maison, est soucieux de permettre à ses élèves de faire des apprentissages dans un milieu de vie sain et sécuritaire.

Quelle que soit la forme qu'elle revêt, la violence en milieu scolaire influence négativement le développement des élèves, leur réussite scolaire et leur qualité de vie. Conscient de cette situation, le personnel de l'école, par la mise en œuvre de son plan

de lutte, s'implique quotidiennement à prévenir l'intimidation et la violence ainsi qu'à intervenir lorsque des actes sont posés.

Par contre, la prévention de la violence et le maintien d'un climat sain et sécuritaire demandent une implication de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. Le personnel, les parents ainsi que les élèves doivent se mobiliser.

Les manifestations de la

violence s'observent bien avant l'entrée à l'école. Comme parents, vous avez une influence considérable.

Nous comptons donc sur votre implication et celle de votre enfant.

Sylvie Rivest  
Directrice

## Cadre légal

Selon la Loi sur l'instruction publique, article 75.1, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence a pour but de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel. Il doit notamment prévoir:

- 1° une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence;
- 2° les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;
- 3° les mesures visant à favoriser la collaboration des pa-

rents à la lutte contre l'intimidation et la violence, à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;

- 4° les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation;

- 5° les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par toute autre personne;

- 6° les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;

- 7° les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;

- 8° les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;

- 9° le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

## Analyse de la situation

L'école D'Iberville est un établissement qui accueille près de mille deux cents élèves en provenance de la municipalité régionale de comté (MRC) de Rouyn-Noranda. Celle-ci offre également des services au Centre Jeunesse. Son indice de milieu socio-économique se situe au 7e rang sur 10; 1 étant considéré comme le plus favorisé.

En septembre 2018, nous accueillerons des élèves du 1er au 5e secondaire pour la première fois. Au printemps 2019, nous ferons un sondage auprès de notre clientèle afin de mieux connaître notre milieu et cela guidera les actions que nous aurons à poser afin d'offrir un climat sain et sécuritaire à nos élèves.

## Actions privilégiées dans notre milieu

### UN CLIMAT SAIN ET

#### SÉCURITAIRE :

#### 100% PRÉVENTION

#### 100% INTERVENTION

#### DE TOUS LES ACTEURS

- \* Réaliser les activités de prévention concernant la violence et l'intimidation (habiletés sociales et civisme).
- \* Promouvoir nos façons de faire.
- \* La violence verbale est un acte récurrent sur lequel il faut agir.
- \* Informer, intervenir auprès des parents.
- \* Protocole de suivi est en place.
- \* Plan de communication est mis en place pour le personnel, les parents et les élèves.
- \* Avoir une compréhension commune de l'intimidation.
- \* Maintenir nos actions mises en place.

## Mesures visant la collaboration des parents

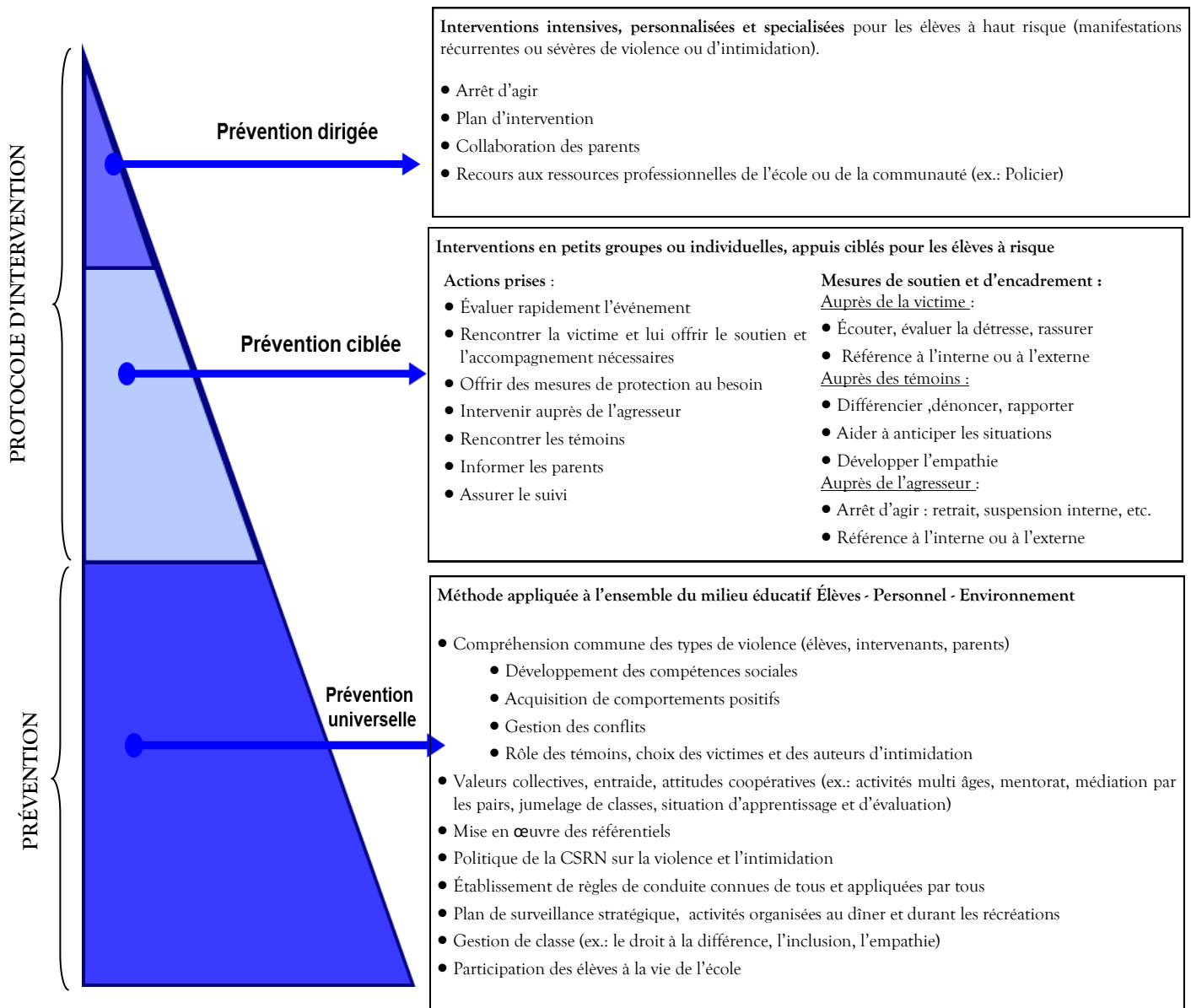
La collaboration des parents est essentielle pour la réussite de l'élève. Afin de favoriser leur collaboration, nous agissons à deux niveaux soit en les invitant à participer aux activités et en diversifiant les moyens de communication. Exemples:

- ◆ Participer à l'élaboration du projet éducatif.
- ◆ Une invitation aux parents membres du conseil d'établissement (CÉ) sera faite. Cela permettra d'avoir l'angle parental.
- ◆ Communication diversifiée:
  - ◇ 1<sup>re</sup> communication

- ◇ Bulletin
- ◇ Rencontre de parents
- ◇ Communication mensuelle
- ◇ Appels téléphoniques
- ◇ Plan d'intervention
- ◇ Onglet sur la page Web de l'école pour les parents qui se questionnent

## Prévention et protocole d'intervention

actions lors d'un acte d'intimidation ou de violence,  
mesures de soutien ou d'encadrement pour un élève victime, témoin et auteur



## Sanctions disciplinaires

Les règles de conduite de l'école prévoient :

- Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève;
- Les gestes et les échanges proscrits en tout temps,
  - En présence des personnes
  - Par l'intermédiaire des médias sociaux
  - Dans le transport scolaire
- Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible (les pyramides).

- Les sanctions disciplinaires, sont sélectionnées après analyse auprès des élèves impliqués et selon que l'acte est mineur, majeur ou récurrent.

Elles peuvent être :

- Retrait
- Geste de réparation
- Suspension à l'interne
- Suspension de l'école
- Travaux communautaires



ÉCOLE D'IBERVILLE

275, avenue Forbes  
Rouyn-Noranda J9X 5C9

Téléphone : 819 762-8161  
poste 3337



[www.csrn.qc.ca](http://www.csrn.qc.ca)

## Informations supplémentaires

Pour recevoir plus d'informations au sujet du plan de lutte contre l'intimidation et la violence, veuillez contacter la direction de l'école.

Site internet de la CSRN :

- Règlement sur le traitement des plaintes, l'accès au Protecteur de l'élève et la demande de révision d'une décision. RCC47

Sites internet du Ministère de l'éducation, du loisir et du sport :

- <http://moijagis.com/>
- <http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/>

## Modalité de signalement, plainte et suivi

Le règlement RCC47 de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda précise les modalités de traitement des plaintes, l'accès au Protecteur de l'élève et la demande de révision d'une décision.

Les élèves, les parents ou toute autre personne, peuvent formuler une plainte ou signaler un événement auprès de la direction de l'école.

Voici les principaux éléments de cette procédure :

- Une personne signale un événement ou fait une plainte verbalement ou par écrit.
- La direction analyse la situation et intervient selon le protocole de l'école.
- Elle informe les parents :
  - ◆ du résultat de son analyse ;
  - ◆ si la plainte est retenue ou non ;
  - ◆ vérifie si les parents désirent maintenir leur plainte.
- Si le parent est insatisfait, il peut avoir recours à une direction de service du centre administratif de la Commission scolaire.

- S'il demeure insatisfait, il peut avoir recours à la secrétaire générale et au Protecteur de l'élève par la suite.

La direction de l'école prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Elle consigne tout signalement ou intervention afin d'en assurer le suivi auprès de tous les acteurs concernés (élève, parents, personnel...).

De plus, une reddition de compte est faite au directeur général annuellement au regard de chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence. Il fait état de la nature des événements et du suivi qui a été donné.

Enfin, dans son rapport annuel, la commission scolaire fera mention pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes et des interventions qui ont été faites.

## Mesures de confidentialité

Signaler un événement ou faire une plainte peut être stressant ou intimidant pour un parent et plus particulièrement pour un élève.

Des moyens sont mis en place à l'école afin de faciliter la dénonciation.

Un élève peut :

- laisser un message dans une boîte prévue à cet effet au bureau des intervenants;
- laisser un message à la direction auprès de la secrétaire de la direction concernée;
- informer un enseignant ou un intervenant en qui il a confiance;

- remettre une carte d'aide à la réception;
- rencontrer la surveillante d'élèves;
- mettre en place une page par l'entremise du media social Facebook pour l'école.

Un parent peut :

- faire un appel téléphonique à la direction afin de signaler un événement ou une situation;
- faire un appel téléphonique à la direction qui pourra lui faire parvenir un formulaire

de plainte;

- prendre un rendez-vous avec la direction.

Tous les membres du personnel sont sensibilisés au respect de la confidentialité des informations.